



**AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA COMMUNE CANNES-ECLUSE
ET
LA COMMUNE DE LA BROSSSE MONTCEAUX
DU 06/07/2020**

Entre les soussignés :

La commune de Cannes-Ecluse représentée par Monsieur Denis MIGUET, Maire, d'une part,

Et

La commune de la Brosse Montceaux représentée par Monsieur Alain DEMELUN, Maire, d'autre part

Modalité du partenariat

Modification de l'article 4 :

Le tarif est de 20 euros par jour et par enfant pour les familles. La commune de la Brosse Montceaux prend en plus à sa charge le différentiel de tarification, soit 2 euros par jour et par enfant à compter du 1^{er} Janvier 2025, pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2025.

Etablie à Cannes-Ecluse, le 18 avril 2025.

Le Maire
MIGUET Denis



Le Maire
Alain DEMELUN

